



Bureau directeur du vendredi 12 avril 2019 Relevé de décisions

Présent.e.s : Mesdames Marie-Christine BIOJOUT, Jocelyne MOCKA-RENIER, Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, Brigitte VILLEPREUX.
Messieurs Joël DELPLANQUE, Alain JOURDAN, Alain KOUBI, Jacques BETTENFELD.

Invité.e.s : Messieurs Philippe BANA, Michel JACQUET, Grégory PRADIER et Laurent FREOA.

Excusé.e.s : Mesdames Béatrice BARBUSSE, Nodjialem MYARO.
Messieurs Jean-Pierre FEUILLAN, Michel GODARD, Claude SCARSI, Alain SMADJA,

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE, la séance est ouverte à 11 h au siège de la FFHandball à Créteil.

1. Validation du procès-verbal du 15.03.19

Le Bureau directeur valide à l'unanimité le procès-verbal de sa séance du 15 mars 2019.

2. Règles de sélection pour les JO de Tokyo

Philippe BANA présente les procédures pour arrêter la sélection des équipes de France de handball aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2020 en référence aux principes de sélection validés par le CNOSF et aux règles de sélection établie par l'IHF.

Ces règles (annexe 1) sont validées à l'unanimité par le Bureau directeur.

3. Situation des CTS

Pour donner suite au courrier adressé au Président par les CTS de la FFHandball, le Bureau directeur valide à l'unanimité le projet de courrier solidaire (annexe 2) élaboré par les présidents de fédérations sportives olympiques qui répond aux préoccupations exprimées par les CTS du handball. Le Bureau directeur réaffirme son attachement à la place et aux apports de ces cadres techniques d'Etat dans la réussite du handball français.

4. Heures effectuées par les bénévoles

Laurent FREOA et Alain KOUBI présentent la procédure de recensement et de valorisation qui permet d'évaluer le travail bénévole réalisé au sein de la FFHandball, qui doit apparaître dans le bilan 2018. Il précise le comparatif en cours auprès des autres fédérations. Chaque élu (pour ses engagements bénévoles) et chaque président de commission (pour sa commission) sera sollicité pour en évaluer les dimensions horaires. Joël DELPLANQUE demande à ce que ces nouvelles dispositions soient intégrées au regard de celles qui figuraient déjà par le passé.

5. Mondial Beach 2022

Une étude avait été lancée, à Disney ou à la Maison du handball, candidature avant le 30 avril pour l'organisation du Mondial Beach 2022. Le Bureau directeur, à l'unanimité, estime que les conditions économiques présentent un risque pour une discipline en construction dans notre fédération ; aussi il abandonne l'idée de cette candidature et souhaite plutôt privilégier dans l'immédiat le développement de cette activité dans les territoires.

6. Organisation de l'arbitrage

Alain KOUBI évoque la réorganisation de l'arbitrage au sein de la FFHandball qui fera l'objet d'un article dans le prochain Handmag. Une réunion est programmée avec les différents acteurs de ce secteur (CCA, DNA, DTN, IFFE) qui devrait permettre au Bureau directeur de pouvoir acter cette nouvelle organisation.

Par ailleurs, Alain KOUBI a assisté à une réunion organisée par le ministère des sports, en présence de représentants de l'AFCAM et de l'ACOSS, et d'autres fédérations sportives concernées, visant à améliorer l'efficacité des dispositifs d'indemnisation des arbitres et leur sécurisation juridique et sociale. Une note parviendra rapidement aux présidents de ligues et de comités et sera complétée par une circulaire qui précisera les différentes modalités proposées.

7. Services Civiques : propositions d'axes de déploiement

Marie-Christine BIOJOUT rappelle les directives liées à ce dispositif. Elle présente les axes de déploiement du dispositif dans le handball et les orientations proposées par le groupe des référents territoriaux réunis les 5 et 6 avril. Le Bureau Directeur en valide à l'unanimité les axes de travail. Elle indique que des outils d'évaluation du dispositif, du suivi du parcours des jeunes pendant et à l'issue des missions seront mis en place prochainement. Elle indique également qu'il sera proposé à une joueuse de l'équipe de France A d'être la marraine du dispositif Service Civique handball.

8. Bail pour la ligue Ile de France

Le bail professionnel entre la FFHandball et la ligue Ile de France de Handball est validé à l'unanimité par le Bureau directeur. L'intégration du Pôle Excellence masculin d'Ile de France et les questionnements sur les procédures d'utilisation éventuelles de personnels de la Ligue feront l'objet de prochaines réunions de travail.

9. Projets sportifs fédéraux (PSF)

Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE présente les résultats de la réunion programmée jeudi 11 avril avec Frédéric Sanaur, le préfigurateur de la future Agence nationale du sport. Il est permis de penser qu'une enveloppe de 2,347 M€ sera attribuée au Handball sur la part territoriale (hors emploi et apprentissage) avec un supplément de 10% qui doit être attribué par l'Agence quand elle se réunira le 24 avril. Ces deux éléments nous permettent d'estimer que la dotation « part territoriale (hors emploi et apprentissage) » sera à la hauteur de celle de 2018. L'emploi (environ 2M€) restera pour 2019 de la compétence des services du Ministère des sports. Le volet « emploi aidé » reste de la compétence des Directions départementales et régionales du Ministère. Les dépôts des demandes ne pourront se mettre en œuvre avant début mai, les dates précises d'ouverture restant en attente.

Le Bureau directeur valide les propositions des trois représentants des « clubs » au COPIL : Pascal BARTHES du Meylan Handball (AURA), Christophe EHRHARDT-GUIGNIER de l'ES Chaussin (BFC) et Christine MAILLET du Pays d'Apt Handball (PACA), parmi les 36 candidatures déclarées.

Une réunion du COPIL se déroulera en fin de semaine 16 afin de préparer une présentation en assemblée fédérale de la note d'orientation qui devra être validée par le Bureau directeur le 25 avril. Les modalités de fonctionnement, qui inquiètent certains responsables de territoires, feront l'objet d'une présentation lors de l'assemblée générale avec des ateliers dont les contenus et les modalités pratiques seront précisés au moment de la note d'orientation. Compte-tenu de l'aide financière apportée pour toutes ces opérations, un CDD peut être envisagé au sein de la fédération pour les fonctions administratives.

Les éléments de langage nécessaires seront à la disposition des représentants de la FFHandball dans les assemblées de ligues et comités. Une hotline pourra être mise en place avec une personne ressource permettant de répondre à toutes les questions y compris des clubs.

10. Questions diverses

Le Bureau directeur valide à l'unanimité l'ordre du jour de l'assemblée fédérale 2019 et le programme des rencontres avec les territoires Ultramarins.

Joel DELPLANQUE et Michel JACQUET rappellent la présence de deux ministres (Sport et Cohésion des territoires) dans le cadre d'une manifestation organisée par l'APELS à la Maison du handball le vendredi 19 avril 2019.

Jacques BETTENFELD revient sur la défaite de l'équipe de France masculine contre le Portugal lors du premier match de qualification pour l'Euro 2020, avant la prochaine confrontation prévue à Strasbourg le dimanche 14 avril 2019.

Joël DELPLANQUE rappelle les préoccupations exprimées par des joueurs professionnels (via une campagne du syndicat européen des joueurs de handball) à cause des surcharges auxquelles sont exposés certains joueuses et joueurs au cours de la saison. Il a demandé une entrevue au Président de l'IHF et s'est entretenu de ce sujet avec le président de l'EHF.

Dans ce cadre, le Bureau directeur apporte, à l'unanimité, son soutien à Philippe BANA dans sa démarche visant à faire évoluer le format des championnats du monde pour préserver l'intégrité physique des joueurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 15.

Une prochaine réunion aura lieu à la MDH le jeudi 25 avril en fin d'après-midi pour valider les propositions de la note d'orientation sur le PSF.



Joël DELPLANQUE
Président



Michel GODARD,
Secrétaire général adjoint

Annexe 1 – Critères de sélection FFHandball pour les JO de Tokyo 2020

Dans le respect des grands principes de sélection validés par le bureau exécutif du CNOSF et des règles de sélection établies par la fédération internationale de handball (IHF),

Règles de sélections fédérales :

En application de l'article L.131-15 du code du sport, qui stipule que la FFHandball, fédération délégataire du ministre chargé des Sports, est seule compétente pour procéder aux sélections en vue des compétitions à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux (championnats d'Europe, championnats du Monde et Jeux Olympiques), le Bureau directeur de la FFHandball arrête la procédure suivante :

- La liste des sportifs sélectionnés pour ces compétitions est proposée au Directeur Technique National (DTN) par l'entraîneur national du collectif concerné, pour approbation ;
- Le DTN soumet cette liste au Bureau directeur fédéral pour validation ;
- Après approbation définitive, la FFHandball propose la sélection nominative des joueurs (ses) pour les Jeux Olympiques à la Commission Consultative des Sélections Olympiques (CCSO). Le bureau exécutif du CNOSF validera la liste finale à l'issue de la CCSO, de manière à ce que le CNOSF procède aux engagements auprès du comité d'organisation des Jeux Olympiques de TOKYO 2020 ;
- Après validation par la CCSO, le Directeur Technique National informe, par courrier, les sportifs concernés de leur sélection et assure conjointement avec le CNOSF la publication de la liste des sélectionnés ;
- En vue des Jeux Olympiques du 14 juillet au 16 août 2020, tous les athlètes sélectionnés devront se conformer aux obligations relatives à la lutte contre le dopage, notamment en matière de localisation individuelle ;
- Pendant la période officielle Olympique, tous les athlètes devront également se conformer aux directives du CNOSF en matière de communication et de marketing.

Annexe 2

À l'attention de Madame la Ministre des Sports, Roxana Maracineanu

Madame la Ministre,

Les Président(e)s de Fédérations Olympiques ci-dessous listées, sont attaché(e)s à atteindre les objectifs de performance sportive et à réaliser les missions d'intérêt général que vous leur avez confiées dans le cadre des conventions d'objectifs pluriannuelles que nous avons construites avec vous.

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance des « cadres techniques d'État » dans la réalisation de ces missions et la nécessité du maintien de leur statut.

L'administration publique assure les services considérés comme utiles à la société.

La fonction publique est un des moyens dont elle dispose pour satisfaire cet intérêt général.

Dans ce cadre, les CTS assurent la réalisation de missions d'intérêt général au bénéfice du plus grand nombre et par le sport dans les domaines suivants :

- Éducation (physique, mentale, intellectuelle et sociale)
- Formations et diplômes
- Sécurité des pratiquants
- Délivrance de titres
- Insertion, cohésion sociale
- Santé publique (Obésité – activité séniors – EPHAD...)
- Lutte contre les inégalités et sport pour tous
- Protection de l'éthique sportive (paris sportif – dopage – protection de la laïcité – lutte contre les discriminations...)
- Développement des activités dans les territoires carencés
- Intervention dans les quartiers d'éducation prioritaire
- Lutte contre la radicalisation
- Détection et protection des SHN
- Performance et Rayonnement de la France par ses sportifs

Transférer ces ressources humaines dans l'espace privé ne sera pas une économie budgétaire. Parce que ces 1600 postes coûteront plus cher (par le différentiel des charges sociales) si l'État respecte la compensation qu'il a annoncé verser aux fédérations. Le seul argument semble être la réalisation des objectifs de baisse des dépenses de l'État imposés par l'Union Européenne. Une spécificité du sport est reconnue par l'Union Européenne, faisons-la reconnaître.

Ce projet de transfert est dangereux pour les intérêts nationaux de rayonnement de la France au niveau sportif et des objectifs annoncés de médailles.

Les entraîneurs nationaux qui encadrent les EDF sont aujourd'hui placés dans l'incertitude professionnelle et déstabilisés alors qu'ils doivent manager les équipes nationales 2020, 2022 et 2024. D'ici 2025 beaucoup d'entre eux et certainement les meilleurs, auront trouvé des opportunités dans les équipes étrangères pour assurer leur avenir.

Nos fonctionnaires ayant fait briller la France, formés par la France, enviés à l'étranger, deviendront nos principaux concurrents.

Leur statut d'agent de la fonction publique était une motivation de leur engagement dans une carrière éphémère d'entraîneur national car il ouvrait une perspective d'évolution et progression dans des missions d'État pour le sport ou d'autres Ministères grâce à leurs compétences de management et leur capacité à transmettre leur expérience du dépassement de soi et la recherche de l'excellence.

L'annonce de l'évolution de la gestion des CTS a déstabilisé l'encadrement de nos Equipes de France, mettant en péril nos perspectives de résultats aux JO 2020, JO 2022 et JO PARIS 2024.

.../...

Quel est l'objectif visé en retirant le statut d'agent public aux 1 600 CTS qui œuvrent avec les 3,5 millions de bénévoles au bénéfice des 34 millions de sportifs. Somme dérisoire dans le budget de l'Etat au regard d'une telle nécessité ?

Nous, Président(e)s de Fédérations Olympiques, vous demandons, Madame la Ministre, de bien vouloir accepter un moratoire jusqu'après les jeux de Paris de 2024, date à laquelle les CTS vous auront démontré leur efficacité pour le rayonnement de la France et le développement du nombre de licenciés et leur place légitime au sein des corps des agents publics.

A Paris, le 12 avril 2019

FF Athlétisme	André GIRAUD, Président
FF Aviron	Jean-Jacques MULOT, Président
FF Badminton	Florent CHAYET, Président
FF Baseball et Softball	Didier SEMINET, Président
FF Basket-Ball	Jean-Pierre SIUTAT, Président
FF Boxe	André MARTIN, Président
FF Canoë-Kayak	Jean ZOUNGRANA, Président
FF Cyclisme	Michel CALLOT, Président
FF de Roller et Skateboard	Nicolas BELLOIR, Président
FF Equitation	Serge LECOMTE, Président
FF Escrime	Isabelle LAMOUR, Président
FF Football	Noël LE GRAET, Président
FF Golf	Jean-Lou CHARON, Président
FF Gymnastique	James BLATEAU, Président
FF Haltérophilie, Musculation	Jean-Paul BULGARIDHES, Président
FF Handball	Joël DELPLANQUE, Président
FF Hockey sur gazon	Olivier MOREAU, Président
FF Hockey-sur-glace	Luc TARDIF, Président
FF Judo	Jean-Luc ROUGE, Président
FF Karaté	Francis DIDIER, Président
FF Lutte	Alain BERTHOLOM, Président
FF Montagne et Escalade	Pierre YOU, Président
FF Natation	Gilles SEZIONALE, Président
FF Pentathlon Moderne	Joël BOUZOU, Président
FF Rugby	Bernard LAPORTE, Président
FF Ski	Michel VION, Président
FF Sports de Glace	Didier GAILHAGUET, Président
FF Taekwondo	Denis ODJO, Président
FF Tennis de Table	Christian PALIERNE, Président
FF Tir	Philippe CROCHARD, Président
FF Tir à l'Arc	Jean-Michel CLEROY, Président
FF Triathlon	Philippe LESCURE, Président
FF Voile	Nicolas HENARD, Président
FF Volley-Ball	Eric TANGUY, Président